

**Nous faisons au mieux pour adapter l'accès à nos formations selon les différentes typologie de handicap,
après entretien préalable avec le responsable de formation et/ou le stagiaire concerné
Toutes nos formations peuvent être dispensées en intra/session dédiée/cours particulier pour un accueil "sur-mesure"**

TYPOLOGIE DE DEFICIENCE OU HANDICAP		Aménagements et compensations possibles
LE HANDICAP MOTEUR Incapacités ou capacités réduites à : > se déplacer, > changer de position, > prendre et manipuler un objet, > coordonner certains gestes, > communiquer (parler et écrire) dans le cas de déficiences motrices d'origine cérébrale.		Des aides techniques : adaptation matérielle du lieu de formation, ajout de bras articulé etc.
LE HANDICAP VISUEL Incapacités ou capacités réduites à : > voir, > lire et écrire, > se déplacer		Des aménagements organisationnels et/ou techniques: placer la personne au plus près du formateur, fonction loupe sur ordinateur etc. Réserver une place à proximité de l'écran de diffusion Mettre un écran individuel à disposition Rendre accessible les supports de cours (police Arial et caractères au minima en taille 16, adapter les couleurs et le matériel pédagogique, Abaisser la luminosité de la pièce (stores, éclairage adaptatif, etc.
LE HANDICAP AUDITIF Incapacités ou capacités réduites à : > entendre, > parler et maîtriser le langage, > nouer des relations avec l'environnement		Sensibilisation pour une implication pédagogique des formateurs et des autres stagiaires Intervention d'aides humaines : Interfaces et interprètes, preneurs de notes, posture et articulation du formateur...
LE HANDICAP PSYCHIQUE Incapacités ou capacités réduites à : > communiquer (langage désordonné), > maintenir en continu une stabilité de la pensée, de la perception, du comportement, de l'humeur, de la conscience et de la vigilance, > s'autonomiser et s'adapter		Proposer un rendez-vous préalable à la formation pour prise de connaissance des locaux, proposer un accueil à temps partiel ou discontinu, une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation de la formation. aménagements organisationnels : rythme de formation, pauses récurrentes...
LE HANDICAP INTELLECTUEL Incapacités ou capacités réduites à : > fixer son attention, > acquérir des connaissances et des compétences, > nouer des relations avec l'environnement, > communiquer : produire et émettre des messages ; en recevoir et les comprendre, > s'autonomiser et se socialiser, > se repérer dans l'espace, > apprécier la valeur de l'argent		Proposer un rendez-vous préalable à la formation pour prise de connaissance des locaux, proposer un accueil à temps partiel ou discontinu, une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation de la formation. aménagements organisationnels : rythme de formation, pauses récurrentes...
LE HANDICAP CONSÉCUTIF À UNE MALADIE INVALIDANTE Incapacités ou capacités réduites à : > se déplacer, > supporter l'effort physique, > soutenir un effort en continu sans ralentissement majeur (fatigabilité).		Aides humaines : mobilisation d'un professionnel sur les temps de formation, mobilisation d'une aide spécifique sur certaines tâches

Définition du handicap

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 nous propose la définition du handicap suivante :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.»

Engagement de Control[^]C

Accueillir dans ses formations le public ci-dessus défini comme éligible, sans discrimination.

Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes handicapées pouvant être pris en compte, toutes les adaptations, pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap. Voir proposition dans le tableau ci-dessus.

Recourir à un réseau de professionnels spécialisés dans l'adaptation du handicap dans le monde du travail

Vérifier l'adéquation Handicap – Projet

Au cours du premier entretien, le handicap ne doit pas devenir le sujet de conversation principal.

En effet, il n'est pas nécessaire de connaître tous les détails relatifs à la situation personnelle du candidat mais il est essentiel de pouvoir mesurer l'adéquation entre la formation sur laquelle la personne est positionné, et son type de handicap.

Une bonne connaissance des conditions d'exercice du métier va permettre de cibler les questions relatives aux contraintes de la personne handicapée (ses contre-indications médicales).

Anticiper les aménagements / les compensations

Anticiper les aménagements et compensations à mettre en œuvre permettra de sécuriser le parcours de formation.